

N° 6/2023 juin

## L'édito

### LA SMICARDISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE



Depuis le 1er mai 2023 l'augmentation du SMIC, qui est indexé sur la hausse des prix, a renforcé la baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires et accentué le tassement des grilles indiciaires.

La question de l'attractivité est aussi importante, actuellement un cadre A, a un traitement de 8 % plus élevé que le traitement minimal. Au rythme de l'inflation, l'indice minimum de traitement touchera le premier échelon de la grille de la catégorie A vers 2025. Ce ne sont pas les annonces du ministre qui changeront la donne, 1,5% ce n'est pas suffisant ! C'est juste un pansement sur une jambe de bois, le problème de rémunération à l'indice minimum ne sera jamais résolu sans une revalorisation conséquente.

Désormais un agent de catégorie C ou B commence au traitement minimal, pour les agents C, cela représente 9 ans sans augmentation et pour un contrôleur 3 ans.

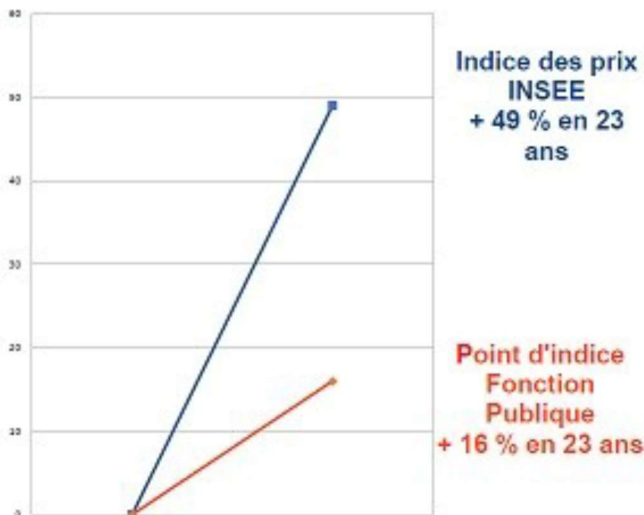
Nouvel entrant ou vieux briscard, toutes et tous au SMIC...  
**Pour la CGT Finances Publiques cette situation est inacceptable et il est grand temps de revaloriser la valeur du point d'indice.**

Cela fait plus de 10 ans que le gel du point d'indice a été décidé et ce sont les agents qui sont lésés dans cette politique publique. La dernière revalorisation de 3,5 % est loin de compenser les années de sobriété subie.

La CGT exige :

- L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation,
- Une revalorisation de 10% de la valeur du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes cumulées au-delà des 10%
- L'abandon du RIFSEEP qui institue la logique de rémunération individualisée au mérite
- Réévaluation significative de l'ensemble des grilles et pas uniquement des plus bas échelons.
- Révision, discussion et intégration dans le calcul des pensions de toutes les primes et cela sans effet négatif sur la hausse du point d'indice.
- Une indemnité forfaitaire prenant réellement en charge les frais des télétravailleurs.
- Le bénéfice, en urgence, pour l'ensemble des agents de la DGFIP, du complément de traitement indiciaire, au même titre que les agents des services sociaux et de la santé à hauteur de 49 points d'indice.

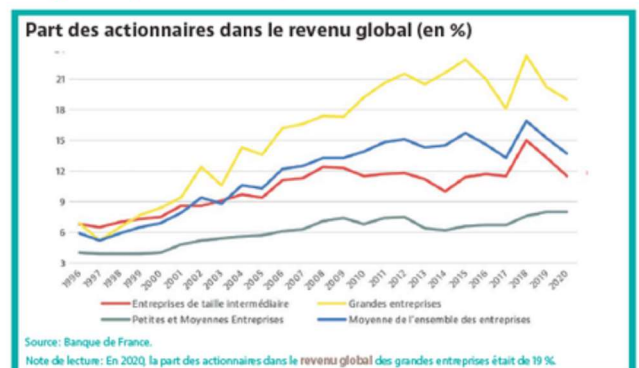
**Évolution 2000-2023**  
(au 1<sup>er</sup> juillet 2023 après augmentation :  
Point à 4,92 €)



Si le Point d'indice avait suivi l'inflation :

Point en 2000	Inflation	Point en 2023
4,25 €	1,49	6,33 €

### Vingt-cinq années d'explosion du coût du capital





# PSC : UN PAS DE PLUS VERS LA PRIVATISATION

Héritage de l'assemblée constituante et d'Ambroise Croizat en 1946, la généralisation de la Sécurité sociale et des retraites a été votée afin de permettre à chacun et en toutes circonstances, de disposer de revenus suffisants pour lui et pour sa famille.

La PSC (protection sociale complémentaire) fut votée l'année suivante, reconnaissant la nécessité d'un régime particulier pour les fonctionnaires.

Depuis cette date, notre modèle de sécurité sociale a été constamment attaqué par le secteur privé, qui y a toujours vu une opportunité de profit, dans ce qu'il considère comme un secteur économique comme un autre.

Dans ce mouvement, la commission européenne a demandé en 2005 à l'État français d'en finir avec les aides aux mutuelles de fonctionnaires, et d'ouvrir le marché aux opérateurs privés.

En 2022, la loi de transformation de la fonction publique a ouvert aux employeurs publics la possibilité de prendre en charge une partie des cotisations en convergence avec les salariés du privé sous conditions d'adhésion à des contrats collectifs obligatoires auprès d'opérateurs lucratifs ou non lucratif.

Les portes de la libre concurrence sont définitivement ouvertes aux lois du marché !

La DGFIP, comme les autres administrations d'État, va donc lancer un appel d'offre auprès des grands acteurs du secteur privé, pour obtenir une couverture santé complémentaire pour ses agents.

Ceux-ci seront alors tenus de signer avec l'opérateur prévu pour obtenir le remboursement de 50 % prévu par la loi, dans la limite de 30€, et sur un panier de soin limité.

La libre concurrence rendra donc les collègues captifs. Par ailleurs, aucun contrat de prévoyance n'est obligatoire dans la loi, la CGT demande à ce que la prévoyance soit obligatoire (maintien de salaire, invalidité, décès, etc..).

Les retraités seront exclus du dispositif sauf à payer une sur-cotisation de plus de 300 %.

Pour plus de détails, retrouvez un 4 pages sur notre site en tapant CGT DDFIP 86 de n'importe quel ordinateur ou sur Ulysse 86

**La CGT rappelle qu'elle défend et continuera de défendre le 100 % sécurité sociale, qui est le système le plus égalitaire, et le seul capable d'assurer l'objectif initial de la sécurité sociale.**

SANTÉ		
La situation actuelle	Évolution	Analyse revendications
<p><b>Adhésion</b></p> <p>Adhésion individuelle, facultative actifs, retraités</p>	<p>Couverture santé interministérielle</p> <p>Obligatoire pour les actifs sauf dérogations exceptionnelles.</p> <p>Facultative pour les retraités, enfants et conjoints.</p>	<p>Les actifs seront captifs du choix fait par l'employeur de l'opérateur. Si l'opérateur est non mutualiste et à but lucratif l'adhésion obligatoire enrichit les marchés financiers (assurances).</p> <p>Les retraités se retrouvent marginalisés.</p>
<p><b>Cotisations</b></p> <p>100% de la cotisation est payée par l'agent-e actif-ive et retraité-e</p> <p>Participation indirecte de l'employeur par une subvention versée à l'opérateur référencé (MGEF) pour compenser le transfert de solidarité (entre actifs, retraités et ayants droits)</p>	<p>50% dans la limite de 60 euros comme cotisation unique (panier de soins minimum équivalent à Vita santé 2) pris en charge par l'employeur mais que pour les actifs quel que soit leur âge (à hauteur 30euros).</p> <p>Possibilité de mettre en place plusieurs options pour améliorer la garantie, à la charge exclusive de l'agent. Pas de prise en charge pour les retraités.</p> <p>Ce sont les cotisations «d'équilibre» des actifs qui financent les solidarités à l'égard des bénéficiaires et retraités.</p>	<p>Retraités exclus du dispositif et si ils optent pour y rester ils devront payer à terme jusqu'à 3,5 fois la cotisation des actifs (105 euros au lieu de 30 euros) pour le panier de soins équivalent à Vitasanté 2.</p> <p><b>La CGT demandera :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'inclusion des retraités par tous moyens et une véritable solidarité intergénérationnelle,</li> <li>une amélioration significative du panier de soins avec une plus forte prise en charge par l'employeur (au-delà de 50%).</li> </ul>



Au 1<sup>er</sup> septembre, à l'issue du mouvement de mutation et après affectations des stagiaires il y aura encore 33 vacances d'emplois : 4 A 17B 12C  
Le SGC Poitiers Extérieur connaîtra, au bout de 6 mois d'existence, un mouvement exceptionnel avec 11 départs (sur les 13 demandes effectuées) ! (Pour l'analyse lire le compte rendu du CSA du 19 juin 2023)

## A RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET :



De la Formation Spécialisée du 12 juin 2023  
et du CSA du 19 juin 2023



## COMMENT FAUT-IL LE DIRE ?

Montreuil, le 26/06/2023

Le 11/04/23 la CGT Finances Publiques exerçait le droit d'alerte pour risques psycho-sociaux. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue. Il est de la responsabilité directionnelle de la DGFIP et politique de Bruno Le Maire, et Gabriel Attal, de tout mettre en œuvre pour protéger la santé des agents.

**MAIS NOUS AVONS DES DIFFICULTÉS À ÊTRE ENTENDUS !**

Et pourtant, au plus près du terrain, dans tous les services, les agents vivent mal au travail.



5<sup>ème</sup> Congrès National  
CGT Finances Publiques  
LA PALMYRE  
du 5 au 9 juin 2023



## CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COM) DGFIP 2023/2027

Montreuil, le 21/06/2023

L'OBSTINATION JOYEUSE DE LA DG,  
LES RISQUES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIAUX POUR LES AGENTS,  
LE REcul DU SERVICE PUBLIC POUR LA SOCIÉTÉ

et beaucoup d'autres articles

## INTERDIT D'ÊTRE MALADE



Oubliant que la France est « championne d'Europe » des accidents du travail (et des morts au travail), que l'intensification du travail y est la plus poussée, Bruno Le Maire, conseillé par le Medef, ose déclarer que la dette est due en partie aux accidents du Travail. Et de proposer le déremboursement des **arrêts de travail** dans la foulée.

Rappelons donc que le « mal travail » rend malade, que la part des burn out dans les arrêts de travail longs (plus de 30 jours) est passé de 14 % à 32 % des cas en 3 ans. C'est le travail qu'il faut soigner !

## CRITIQUE DE L'OFFRE

À la CGT, on aime souligner quand nos adversaires idéologiques viennent confirmer nos analyses. Dans les émissions pourtant ultralibérales, au service du MEDEF, notamment de BFM Business, on finit parfois par avoir des aveux. Chef économiste d'Allianz, L Subran, dans les Experts BFM Business 9 juin : « Le coût d'un emploi créé aujourd'hui en France est 2 fois plus élevé qu'un emploi créé en 2019 parce qu'on crée beaucoup plus de dette par point de PIB. 1 point de PIB = 2,5 de dette. Donc 1 emploi nécessite en général 2 points de plus d'endettement, ou de coût total, qu'en 2019 ».

Et il explique : « baisse de cotisations sociales, primes Macron, aides aux entreprises, il y a tellement eu de transfert de richesses du public au privé entre 2020 et 2022, que les emplois créés aujourd'hui sont largement subventionnés par rapport à 2019... »

BFM évalue qu'en dix ans c'est « 100 milliards par an ». La dernière estimation CGT (Clerse / Université de Lille), sur une plus longue période était de 200 milliards par an. Conséquences de cette politique, on nous demande de « réduire la dette » ainsi créée, de payer toujours plus d'intérêts de la dette aux marchés financiers.

C'est nous qui payons directement cette politique par des réformes et coupes sans fin sur la protection sociale et sur les services publics. Voilà où vont nos impôts !!!



# MARTHA DESRUMAUX SYNDICALISTE-FÉMINISTE D'AVANT GARDE

Martha naît le 18 octobre 1897 à Comines (Nord). A la suite du décès de son père en 1906, ouvrier de l'usine à gaz, Martha est placée comme domestique dans une famille bourgeoise, près de Lille. Fuyant cette vie, ne sachant ni lire ni écrire, elle revient à Comines en 1909, et elle est embauchée aux seins des ateliers. À 13ans, elle adhère à la CGT. Évacuée à Lyon en mai 1917, elle y organise sa première grève.

Dans les ateliers Hassebroucq, les salaires sont bas et pour mieux contrôler les ouvrières, un logement est fourni, tout en exigeant une forte caution et des loyers élevés qui amputent les maigres salaires. Martha y lance un mouvement de grève pour de meilleures conditions de travail. Devant l'ampleur de la mobilisation, le patron est obligé de négocier et un accord est signé. Martha fait le constat que **les femmes peuvent se mobiliser et gagner ; elles peuvent organiser la lutte.**



MARTHA DESRUMAUX ET AMBROISE CROIZAT LORS D'UNE MANIFESTATION EN 1946

Martha rentre dans le Nord en 1921. En 1924, à Comines, le succès de la grève qu'elle organise dans l'entreprise Filatures et fileteries de France pour obtenir de meilleures conditions de travail pour les ouvrières conduit à l'implantation d'une Union locale unitaire à Comines. En 1928 à la suite de son action lors des grèves très dures d'Halluin, où l'on refuse aux ouvriers du textile une augmentation de 50 cts, elle est inculpée de "complot contre la sécurité intérieure de l'État" et condamnée à huit jours de prison avec sursis.

En 1936, elle est au premier rang lors des grèves de mai et juin, ce qui lui vaudra d'apparaître dans le film de Jean Renoir « la vie est à nous ». **Elle sera la seule femme membre de la délégation ouvrière chargée de négocier les "accords de Matignon" qui entérinent les conquêtes du Front populaire.**

Martha est la première femme à prendre des responsabilités importantes au sein de l'appareil syndical. Profondément ancrée dans une conception moderne de l'action syndicale, Martha mobilise les travailleurs pour réaliser un rapport de force.

Au début de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale, elle saccage à Lille le 6 juin 1940, avec l'aide de jeunes communistes, l'office de la propagande nazie. **La voici devenue l'une des principales organisatrices de la Résistance dans le Nord-Pas-de-Calais.** Elle va s'appuyer sur les mineurs car la région est l'enjeu de toutes les attentions allemandes afin d'alimenter l'effort de guerre. Fin juillet 1940, Martha propose à une quinzaine de délégués mineurs de mettre en mouvement les « gueules noires ». Une grève générale et patriotique est lancée fin mai-début juin 1941 et, le 3 juin, l'ensemble du bassin minier est touché. Sur les 143000 mineurs, 100 000 cessent le travail. La répression qui s'ensuit est particulièrement violente. Des dizaines de personnes sont fusillées, 450 sont arrêtées et parmi elles, 244 mineurs sont déportés en Allemagne.

Cette fronde aura coûté près de 500 000 tonnes à l'économie de guerre allemande. C'est la plus grande grève que connaîtra l'Europe occupée. Elle est arrêtée le 27 août 1941 et déportée, sans jugement, le 28 mars 1942 à Ravensbrück, le camp de concentration réservé aux femmes. Elle se lie avec les déportées antifascistes des pays de l'Est et organise une résistance clandestine dans le camp.

Dès son retour, Martha reprend des responsabilités : co-secrétaire de la puissante Union départementale de la CGT du Nord, elle est élue maire-adjointe de Lille puis députée à Lille en juin 1945, faisant partie des premières femmes pouvant voter et être élues. En 1946, elle sera décorée de la Médaille de la Résistance française.

Après 1950, elle s'occupe de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes pour défendre les droits des anciens déportés résistants et faire connaître leurs valeurs. **Ouvrière et féministe, elle a toujours milité afin que les jeunes filles et les femmes puissent prendre des responsabilités au sein du mouvement syndical et des organisations politiques.** Durant les Trente Glorieuses, la société ne semble pas évoluer assez vite pour elle. Elle va donc continuer à militer pour l'émancipation des femmes, au sein de l'Union des femmes françaises, née en 1945, association qui évoluera sous le nom de **Femmes solidaires**. Elle décède le mardi 30 novembre 1982. Depuis quelques années, une association, Les ami.e.s de Martha Desrumaux demande son entrée au Panthéon. Vous pouvez retrouver et signer la pétition sur notre site (<https://chnq.it/QJMnH6zdYM>)

En faisant entrer Martha Desrumaux au Panthéon, c'est toute la classe ouvrière que la République honorera !

**Source :** Pierre Outteryck, Martha Desrumaux, une femme du Nord, ouvrière, syndicaliste, déportée, féministe

## Bulletin d'adhésion

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : .....Échelon : ..... Indice : ..... Temps partiel : .....

Résidence administrative .....

Adresse personnelle .....

**Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.**

À....., le ..... Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à [cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr)

**LA CGT**  
SA FORCE C'EST  
**VOUS**  
SYNDIQUEZ-VOUS !